

# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2009/2069(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2008: budget général UE, Parlement européen		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		01/10/2009
		Verts/ALE <a href="#">STAES Bart</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D <a href="#">HERCZOG Edit</a>	
		ALDE <a href="#">GERBRANDY Gerben-Jan</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

Commission européenne	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>PETI</b> Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire ŠEMETA Algirdas

Événements clés			
23/07/2009	Publication du document de base non-législatif	SEC(2009)1089	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0095/2010</a>	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0136/2010</a>	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2069(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/00566

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2009)1089	23/07/2009	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		N7-0036/2009 <a href="#">JO C 269 10.11.2009, p. 0001</a>	10/11/2009	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE430.619</a>	03/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE439.268</a>	03/03/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A7-0095/2010</a>	26/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0136/2010</a>	05/05/2010	EP	Résumé

Acte final
<a href="#">Décision 2010/492</a> <a href="#">JO L 252 25.09.2010, p. 0001</a> Résumé

# Décharge 2008: budget général UE, Parlement européen

OBJECTIF : présentation des comptes annuels définitifs des Communautés européennes pour l'exercice 2008 - Autres institutions : section I ? Parlement européen.

Note : le présent résumé présente les grandes tendances de dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2008 ainsi que l'analyse de la gestion budgétaire de l'Institution. Les montants présentés ci-après sont tirés du [Rapport sur la gestion budgétaire et financière du Parlement européen pour l'exercice 2008](#).

CONTENU :

1) Crédits inscrits pour les dépenses 2008 du Parlement européen :

- crédits définitifs autorisés : 1.452.517.167 EUR
- engagements : 1.401.962.800 EUR ;
- taux d'utilisation : 97% ;
- crédits annulés : 42.238.638 EUR ;
- paiements : 1.205.829.062 EUR ;
- taux d'utilisation : 86%.

2) Grands axes de dépenses et principales activités du Parlement européen en 2008 : le rapport explique la gestion budgétaire et financière assurée par le Parlement européen durant l'exercice budgétaire 2008. Il décrit la situation financière et les événements qui ont eu une influence significative sur les activités de l'exercice et expose brièvement la réalisation des objectifs de l'année. Ces derniers peuvent se résumer comme suit :

- préparation en vue de l'application du traité de Lisbonne : cet objectif concernait la préparation des changements à apporter aux procédures législatives et budgétaires suite à la potentielle entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le secrétaire général a mis en place une task force technico-administrative afin de préparer le secrétariat à l'entrée en vigueur du traité. La task force a étudié les conséquences des modifications dans les procédures (procédures législatives, comitologie), l'adaptation du règlement intérieur, les incidences de la vérification de la subsidiarité par les parlements nationaux et les questions logistiques globales. Cependant, à la suite du «non» irlandais, les préparatifs en vue de la mise en œuvre du traité de Lisbonne ont été interrompus. Le Parlement a également participé à des missions d'observation des élections ;
- préparation en vue des élections européennes de 2009 : l'objectif a été de favoriser l'inversion des tendances et de contribuer à grossir le rang des électeurs. À cet égard, de très nombreuses initiatives ont été prises afin de mieux sensibiliser les citoyens à l'activité et aux réalisations du Parlement: i) production d'une «Multimedia Blue Box», de panneaux d'affichage et d'installations extérieures en trois dimensions ; ii) projets «Pan European Countdown» (compte à rebours paneuropéen), «Unusual Polling Stations» (bureaux de vote inhabituels), campagne de communication en ligne, télévisés et radio, ?. Le Parlement a également organisé et participé à plusieurs manifestations, telles que les 9<sup>èmes</sup> Energy Globe Awards (qui récompensent les projets locaux et régionaux qui contribuent à l'économie d'énergie et à la protection de l'environnement) et a participé à une Agora citoyenne sur le climat avec une exposition de Yann Arthus-Bertrand comme support. À noter encore des manifestations telles que le Prix Lux du cinéma, le Prix du journalisme, le Prix Charlemagne et les Journées européennes des médias, ainsi que le développement de l'EuroparlTV qui opère désormais 24 heures sur 24 dans vingt langues ;
- développement des services offerts aux députés : cet objectif concernait le nouveau statut des députés, la dotation des postes vacants pour le personnel originaire des nouveaux États membres, les services linguistiques, le service analytique au sein de la bibliothèque, l'interprétation individuelle pour les députés et l'amélioration des informations offertes sur les différents services dont ils disposent : l'ensemble de ces services ont été renforcés ;
- réforme et consolidation du secrétariat général du Parlement : cet objectif comprenait une restructuration majeure du secrétariat général du PE, l'application du plan de consolidation du personnel, la promotion du Parlement en tant qu'institution ouverte et inclusive, la simplification de l'administration, la poursuite de la stratégie immobilière, l'amélioration des prévisions budgétaires, la mise en conformité avec le système de management environnemental et d'audit (EMAS) et la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). À la suite de cette restructuration, différentes applications informatiques ont été adaptées. L'assistance axée sur les DG individuelles a été remplacée par une assistance axée sur plusieurs DG (MUST) afin de parvenir à un effet de synergie ;
- stratégie immobilière : le Parlement a poursuivi sa stratégie immobilière en 2008. La politique pour l'établissement de bureaux d'information veut que les bureaux du Parlement et de la Commission soient regroupés au sein de «Maisons de l'Europe» et que l'on profite, dans la mesure du possible, des possibilités d'acquisition plutôt que de location. En 2008, le bâtiment devant abriter une Maison de l'Europe, à Londres, a été acheté. C'était l'une des deux dernières capitales dans lesquelles une Maison de l'Europe n'avait pas encore été établie ;
- stratégie environnementale : le Parlement s'est vu attribuer une certification internationale pour ses trois principaux lieux de travail, en 2007. C'est la première institution européenne à recevoir cette certification. Elle a notamment réduit sa consommation de gaz et de combustible de près de 25%, a opté pour de l'électricité 100% verte et recycle, composte ou réutilise plus de 50% de ses déchets. La décision du PE d'utiliser de l'électricité verte sur ses trois principaux lieux de travail a permis de réduire de 17% de ses émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

En conclusion, le Parlement européen a, dans les grandes lignes, réalisé les principaux objectifs établis par son secrétariat général pour l'exercice 2008.

3) Faits saillants de l'exécution budgétaire 2008 : le rapport analyse la proportion de dépenses totales du Parlement par comparaison avec les dépenses prévues. Ce comparatif aboutit aux principales conclusions suivantes :

Titre I : (Personnes liées à l'institution) : globalement, ce titre budgétaire a été conforme aux prévisions budgétaires à deux seules exceptions près :

- le chapitre consacré aux «autres personnels et prestations externes» marqué par une baisse de 18% des dépenses entre 2007 et 2008. Cette baisse s'explique en grande partie par la baisse des besoins en matière d'«Interprètes de conférence: interprètes et

techniciens de conférence» pour la traduction des comptes rendus in extenso des débats et pour le service d'interprétation ad personam ;

- le chapitre consacré aux «Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution», en hausse de 23% par rapport à 2007 en raison d'une hausse du poste «Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines».

Titre II : (Immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement) : ce chapitre a été marqué par une baisse de 14% des dépenses par rapport à 2007 en raison de la chute des besoins en matière de «Papeterie, fournitures de bureau et consommables» et frais de «Télécommunications», essentiellement en ce qui concerne les frais de services télématiques. Cette baisse a été partiellement compensée par une hausse de l'article «Frais juridiques et dommages».

Titre III (Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de ses missions spécifiques) : ce titre budgétaire a principalement été marqué par l'augmentation des frais d'«Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion» (+38% par rapport à 2007) en raison de l'augmentation spectaculaire des dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques (+139%) et des frais liés à la «Chaîne télévisuelle parlementaire (web TV)» (+614%) en lien avec l'organisation des élections européennes de 2009.

Titre IV (Dépenses découlant des fonctions spéciales assurées par l'institution) : enfin, ce chapitre a été marqué par une augmentation des dépenses de 19% des «Dépenses administratives de fonctionnement des groupes politiques» (+14%) par rapport à 2007. Le Bureau a notamment consacré un montant supplémentaire de 6 millions EUR au financement des groupes politiques et des députés non inscrits.

## Décharge 2008: budget général UE, Parlement européen

---

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de M. Bart STAES (Verts/ALE, BE) recommandant au Parlement européen de donner décharge à son Président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2008.

La commission parlementaire rappelle tout d'abord les chiffres sur la base desquels les comptes du Parlement ont été clôturés pour l'exercice 2008, soit 1.782.229.891 EUR. Le total des paiements, y compris les reports automatiques et non automatiques sur 2009, représente ainsi 94% du total des crédits de 2008. Les députés rappellent également que le budget de l'Union européenne pour l'exercice 2008 s'est chiffré à 129,150 milliards EUR en crédits d'engagement, dont le budget du Parlement a représenté 1,453 milliard EUR (ce qui représente un peu plus de 1% du budget de l'Union et 19,48% des 7,284 milliards EUR affectés aux dépenses administratives des institutions de l'Union prises dans leur ensemble).

Les députés font également les commentaires suivants :

Gestion des risques et gouvernance d'entreprise au Parlement : les députés soulignent que parmi les éléments fondamentaux d'une bonne gouvernance d'entreprise figurent la transparence et la publicité ainsi que la responsabilité des personnes auxquelles est confiée la gouvernance d'entreprise d'une organisation. Pour les députés « la responsabilité » se définit comme la reconnaissance et l'exercice de la responsabilité sur toute action, décision et politique de l'organisation en question ainsi que l'obligation de rendre compte, de justifier et de répondre des conséquences. Constatant que le Parlement est une organisation complexe au sein de laquelle la délimitation entre décisions politiques et décisions administratives n'est pas toujours nette parce que la structure de gouvernance de l'institution présente plusieurs niveaux, les députés indiquent que des systèmes de contrôle et de gestion des risques internes plus élaborés permettront inévitablement d'améliorer la responsabilité et protégeront les dirigeants politiques et administratifs des risques financiers et non financiers. Ils invitent dès lors les services compétents du Parlement à renforcer les normes minimales de contrôle interne et à s'adapter à l'évolution de la gestion des risques et aux principes de la gouvernance d'entreprise. Les députés rappellent au passage que les ressources financières du Parlement comprennent de l'argent des contribuables et que toute institution utilisant de l'argent public a le devoir d'exposer de quelle façon elle l'utilise.

Risques d'atteinte à l'image de l'institution : face à ce constat, les députés soulignent que les risques d'atteinte à l'image de l'institution sont bien plus graves que les risques financiers eux-mêmes. Ils se félicitent que le poste de gestionnaire des risques ait été enfin créé et lui demandent de présenter, dès que possible, un projet concernant l'approche et la stratégie à adopter à l'avenir en matière de risques. Pour rappel, un gestionnaire de risques a pour tâche d'assister les ordonnateurs, par le conseil et la coordination, dans la gestion des risques. En ce qui concerne l'exercice de la décharge, les députés attirent l'attention sur la nécessité de réduire encore les risques inhérents à la gestion financière du Parlement où même des lacunes bénignes peuvent être à l'origine d'atteintes considérables à l'image de l'institution et sont susceptibles d'occulter les réalisations politiques du Parlement. Ils rappellent au passage aux députés et au personnel leur responsabilité personnelle dans la bonne gestion financière de l'institution et estiment qu'un examen critique est nécessaire pour assurer la responsabilisation pleine et entière des gestionnaires financiers du Parlement.

Les députés en tant que personnes publiques : appuyant pleinement le droit des contribuables à contrôler l'usage que les députés, en tant que personnes publiques, font de leurs contributions, les députés invitent le Parlement à ne pas oublier que le public s'intéresse de près à l'utilisation qui est faite des deniers publics européens. Compte tenu des risques d'atteinte à l'image de l'institution dans ce domaine, les députés appellent à la fois son auditeur interne et la Cour des comptes à suivre de près le fonctionnement et l'efficacité du nouveau cadre et à signaler toutes insuffisances et/ou possibilités d'amélioration de l'accès du public à l'information sur les versements aux députés, notamment sur les dépenses d'assistance parlementaire.

Charge de travail et besoins nouveaux : les députés soulignent que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a renforcé les pouvoirs du Parlement ainsi que sa charge de travail. Ce surcroît de travail devrait transparaître sur le plan de la main-d'œuvre et sur le plan matériel, estiment les députés. De même, ces derniers rappellent que les rénovations du site de Strasbourg sont à la charge du Parlement européen et estiment que ces coûts ne devraient pas être supportés par les contribuables mais par le conseil municipal de Strasbourg. Dans la foulée, les députés demandent que l'on réexamine le financement de Parl-TV ainsi que le projet dans son ensemble, vu le budget important qui lui est dévolu et la faiblesse de son audience auprès du public.

En ce qui concerne la gestion financière du Parlement et la procédure de décharge, les députés s'expriment comme suit :

- Marchés publics : les députés constatent que sur un total de 358 marchés attribués en 2008, 140, pour une valeur de 485,2 millions EUR, relevaient de procédures ouvertes ou restreintes et 218, pour une valeur de 197 millions EUR, relevaient de procédures

négociées. Le pourcentage de procédures négociées à titre exceptionnel a donc augmenté dans l'absolu. Pour les députés cette situation n'est pas acceptable et doit rester exceptionnelle. Des informations sont donc réclamées dans ce domaine pour le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

- Rapports annuels : constatant que tous les rapports annuels d'activité n'étaient pas conformes au Règlement financier, les députés attendent de tous les Directeurs généraux du Parlement de se conformer à la règle des rapports annuels d'activité. Des recommandations sont également édictées pour que le Secrétaire général informe l'autorité de décharge des mesures qu'il a mises en œuvre pour renforcer le système de contrôle interne et améliorer la pratique des rapports d'activité.
- Rapport de la Cour des comptes : les députés reviennent ensuite sur les commentaires de la Cour des comptes portant sur l'exécution du budget du PE pour l'exercice 2008 :

§ remboursement des frais d'hébergement exposés en mission : les députés observent que depuis 2004, la Cour des comptes invite le Parlement à faire en sorte que les frais d'hébergement en mission soient remboursés conformément aux dispositions du Statut. Ils prennent acte des efforts déployés par la DG Personnel pour simplifier et rationaliser la gestion des missions et attendent des principaux organes de décision du PE qu'ils prennent dès que possible les mesures nécessaires pour que les règles et procédures internes du Parlement soient appliquées ;

§ indemnités d'assistance aux membres du Parlement européen : les députés demandent à son administration d'examiner dans quelle mesure de nouvelles technologies peuvent être utilisées pour la vidéoconférence afin de réaliser des économies sur les frais de déplacement et donc limiter le remboursement de certains frais. Ils notent également que le nouveau système, qui a débuté le 14 juillet 2009, devrait assurer le plein respect des règles et principes applicables et garantir au mieux la transparence, la légalité et la bonne gestion financière de l'indemnité d'assistance parlementaire ;

§ régime de pension complémentaire des membres : une fois de plus, les députés reviennent sur les critiques exprimées par la Cour sur le régime de pension des membres et appellent le Secrétaire général à présenter une proposition avant le 31 décembre 2010 afin de trouver une solution à ce problème tout en respectant la décision adoptée en plénière de ne pas faire appel aux contribuables pour couvrir le déficit. Pour rappel, au 31 décembre 2008, le Fonds accusait un déficit actuariel de 121.844.000 EUR.

- Rapports et audits : se félicitant de la mise en place du Service d'audit interne du Parlement (SAI), les députés notent que ce dernier a donné la priorité à la surveillance et au conseil en ligne avec le règlement financier : une série de 14 rapports d'audit ont ainsi été rédigés couvrant l'ensemble des services centraux du Parlement. Les députés appellent toutefois certaines Directions générales à finaliser leurs actions en matière de contrôle interne car certaines auraient dû être mises en œuvre depuis longtemps. Ainsi, les députés soulignent que 88 actions non finalisées attestent la persistance de risques résiduels dans des secteurs spécifiques. Ils recommandent donc vivement que des mesures soient prises à bref délai pour mettre en œuvre dès que possible les recommandations en souffrance. Globalement, les députés demandent le réexamen du service d'audit interne du Parlement afin de le renforcer et ainsi d'améliorer le contrôle financier. Ils exigent également de savoir d'ici au 30 septembre 2010 pourquoi le nouveau centre des visiteurs n'est toujours pas ouvert. Les députés soulignent au passage que le budget du Parlement ne devrait pas être utilisé pour des concours cinématographiques (Prix LUX) et soulignent que les députés ne sont pas les mieux placés pour juger et décerner des prix culturels.
- Clôture de l'exercice sans débat ? : la question du contrôle des partis politiques européens : rappelant que les groupes politiques sont tenus, comme chaque service, de garantir une transparence maximale et un contrôle financier total des comptes, en raison du fait que les partis politiques européens bénéficient d'un financement par le budget général de l'Union européenne, les députés s'insurgent contre certaines lacunes constatées dans la gestion interne de certaines Fondations qui gèrent les fonds des partis politiques européens. S'ils soutiennent sans réserve la création de partis politiques européens et de fondations politiques européennes, ainsi que leurs activités, les députés considèrent que la transparence maximale de la gestion financière de ces partis et fondations s'impose, ainsi que la réalisation des résultats programmés. Or, les informations transmises à l'autorité de décharge ne prouvent pas de façon convaincante que les systèmes de gestion et de contrôle interne fonctionnent correctement. L'information reste insuffisante et ne répond pas dans une mesure suffisante aux attentes justifiées des citoyens et des contribuables.

Stratégie immobilière : les députés réitèrent leur demande de mise en place d'une stratégie immobilière à long terme du Parlement, comme ils l'ont fait à plusieurs reprises et pour toutes les institutions de l'Union. Dans le cadre de cette stratégie immobilière, les frais d'entretien croissants en raison de l'achat de bâtiments, ainsi que le besoin de rénovation croissant à moyen terme devraient être pris en considération. Toute stratégie immobilière doit viser la durabilité du budget du Parlement et doit prendre en compte les exigences découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. En ce qui concerne les bureaux d'information, le Parlement et la Commission devraient conclure un accord relatif à une politique immobilière orientée sur le moyen et le long terme dotée d'une planification prospective, qui définisse clairement les modalités d'achat, le rôle de chaque institution et les délais de remboursement.

Système de management environnemental et d'audit (EMAS) : constatant que le Parlement a obtenu une certification ISO pour ses systèmes de management environnemental sur ses trois lieux de travail, les députés invitent le Secrétaire général à prendre maintenant des mesures en vue de mieux sensibiliser - à tous les niveaux - à la nécessité d'éviter les déchets inutiles et éviter la diffusion d'un nombre excessif de documents papier. Ils suggèrent dès lors que le Parlement fasse un meilleur usage des équipements numériques à sa disposition. Globalement, les députés appellent tous les organes de décision du Parlement à accorder la priorité aux considérations environnementales dans toute décision concernant les bâtiments (isolation, géothermie, biocombustibles, panneaux photovoltaïques), les transports et les fournitures de bureau. Ils recommandent également que le Parlement participe au remboursement des dépenses encourues par son personnel dans les transports en commun entre leur domicile et leur lieu de travail, contre l'acceptation de ne plus utiliser les garages du Parlement, afin de limiter les émissions de dioxyde de carbone. En ce qui concerne les transports, les députés constatent que tous les véhicules achetés par le Parlement en 2009 produisaient des émissions de CO<sub>2</sub> excédant la moyenne de celles produites par les nouvelles voitures mises sur le marché cette année-là. Ils demandent dès lors aux autorités compétentes de renouveler, avant le 31 décembre 2010 tout le parc automobile du Parlement, par l'acquisition de véhicules dont les émissions de CO<sub>2</sub> ne dépassent pas la moyenne communautaire de la dernière année pour laquelle des statistiques de la Commission sont disponibles, en réservant l'usage au Président, aux présidents de groupes politiques et aux visiteurs de haut rang. Ils encouragent en outre tous les députés à utiliser les transports en commun et le vélo.

Le Parlement européen a adopté par 535 voix pour, 73 voix contre et 29 abstentions, une décision qui vise à octroyer la décharge à son Président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2008.

Dans la foulée, le Parlement a adopté par 548 voix pour, 45 voix contre et 38 abstentions une résolution contenant les observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Le budget final du Parlement : la résolution signale qu'en 2008, le Parlement disposait d'un budget global de 1.782.229.891 EUR. Le total des paiements, y compris les reports automatiques et non automatiques sur 2009, représentait ainsi 94% du total des crédits de 2008. Le Parlement rappelle également que le budget de l'Union européenne pour l'exercice 2008 s'est chiffré à 129,150 milliards EUR en crédits d'engagement, dont le budget du Parlement a représenté 1,453 milliard EUR (ce qui représente un peu plus de 1% du budget de l'Union et 19,48% des 7,284 milliards EUR affectés aux dépenses administratives des institutions de l'Union prises dans leur ensemble).

Gestion du Parlement: le Parlement revient sur la gestion de l'institution et indique dans un amendement adopté en Plénière, que les rapports de décharge sur l'exécution du budget du Parlement depuis dix ans ont joué un rôle important et ont été à l'origine d'une évolution très favorable de la gestion financière du Parlement (ex. : statut des députés, statut des assistants, processus EMAS). Le Parlement se dit dès lors résolu à poursuivre dans cette voie prometteuse qui doit mener à l'excellence en matière de gestion des finances publiques.

Gouvernance d'entreprise : le Parlement souligne que parmi les éléments fondamentaux d'une bonne gouvernance d'entreprise figurent la transparence et la publicité ainsi que la responsabilité des personnes auxquelles est confiée la gouvernance d'entreprise d'une organisation. Pour le Parlement, « la responsabilité » se définit comme la reconnaissance et l'exercice de la responsabilité sur toute action, décision et politique de l'organisation en question ainsi que l'obligation de rendre compte, de justifier et de répondre des conséquences. Constatant que le Parlement est une organisation complexe au sein de laquelle la délimitation entre décisions politiques et décisions administratives n'est pas toujours nette parce que la structure de gouvernance de l'institution présente plusieurs niveaux, la Plénière souligne le rôle déterminant des cadres de haut niveau de l'institution. À cet effet, le Parlement recommande que les directeurs généraux, directeurs et chefs d'unité soient sélectionnés sur la base du mérite, en tenant compte de l'égalité des chances et de l'équilibre géographique, de leur expérience et de leur aptitude à la gestion.

Le Parlement indique également que des systèmes de contrôle et de gestion des risques internes plus élaborés permettront inmanquablement d'améliorer la responsabilité et protégeront les dirigeants politiques et administratifs des risques financiers et non financiers. Il invite dès lors les services compétents du Parlement à renforcer les normes minimales de contrôle interne et à s'adapter à l'évolution de la gestion des risques et aux principes de la gouvernance d'entreprise. Il rappelle au passage que les ressources financières du Parlement comprennent de l'argent des contribuables et que toute institution utilisant de l'argent public a le devoir d'exposer de quelle façon elle l'utilise.

Risques d'atteinte à l'image de l'institution : face à ce constat, le Parlement souligne que les risques d'atteinte à l'image de l'institution sont bien plus graves que les risques financiers eux-mêmes. Il se félicite que le poste de gestionnaire des risques ait été enfin créé et lui demande de présenter, dès que possible, un projet concernant l'approche et la stratégie à adopter à l'avenir en matière de risques. Pour rappel, un gestionnaire de risques a pour tâche d'assister les ordonnateurs, par le conseil et la coordination, dans la gestion des risques.

En ce qui concerne l'exercice de la décharge, le Parlement attire l'attention sur la nécessité de réduire encore les risques inhérents à la gestion financière interne où même des lacunes bénignes peuvent être à l'origine d'atteintes considérables à l'image de l'institution et sont susceptibles d'occulter les réalisations politiques du Parlement. Il rappelle au passage aux députés et au personnel leur responsabilité personnelle dans la bonne gestion financière de l'institution et estime qu'un examen critique est nécessaire pour assurer la responsabilisation pleine et entière des gestionnaires financiers du Parlement.

Les députés en tant que personnes publiques : appuyant pleinement le droit des contribuables à contrôler l'usage que les députés, en tant que personnes publiques, font de leurs contributions, le Parlement rappelle qu'il ne faut pas oublier que le public s'intéresse de près à l'utilisation qui est faite des deniers publics européens. Compte tenu des risques d'atteinte à l'image de l'institution dans ce domaine, le Parlement appelle à la fois son auditeur interne et la Cour des comptes à suivre de près le fonctionnement et l'efficacité du nouveau cadre et à signaler toutes insuffisances et/ou possibilités d'amélioration de l'accès du public à l'information sur les versements aux députés, notamment sur les dépenses d'assistance parlementaire.

Charge de travail et besoins nouveaux : le Parlement souligne que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a renforcé ses prérogatives ainsi que sa charge de travail. Ce surcroît de travail devrait transparaître sur le plan de la main-d'œuvre et sur le plan matériel. Le Parlement estime toutefois, dans un amendement adopté en Plénière, que les rénovations du site de Strasbourg ne devraient pas être supportées par les contribuables européens. Dans la foulée, le Parlement demande la révision du financement de Parl-TV, vu le budget important qui lui est dévolu et la faiblesse de son audience auprès du public.

En ce qui concerne la gestion financière du Parlement, ce dernier s'exprime comme suit :

- **Marchés publics** : le Parlement constate que sur un total de 358 marchés attribués en 2008, 140, pour une valeur de 485,2 millions EUR, relevaient de procédures ouvertes ou restreintes et 218, pour une valeur de 197 millions EUR, relevaient de procédures négociées. Le pourcentage de procédures négociées à titre exceptionnel a donc augmenté dans l'absolu. Pour le Parlement, cette situation n'est pas acceptable et doit rester exceptionnelle. Des informations sont donc réclamées dans ce domaine pour le 1<sup>er</sup> septembre 2010. La Plénière invite également le Secrétaire général à veiller à ce que des cycles de formation spéciaux sur les marchés publics soient poursuivis pour les fonctionnaires spécialisés et de faire en sorte que les marchés publics soient considérés comme relevant des fonctions "sensibles" faisant l'objet d'un roulement approprié et/ou de mesures de contrôle supplémentaires ;
- **Rapports annuels** : constatant que tous les rapports annuels d'activité n'étaient pas conformes au Règlement financier, le Parlement attend de tous les Directeurs généraux du Parlement qu'ils se conforment à la règle des rapports annuels d'activité. Des recommandations sont également édictées pour que le Secrétaire général informe l'autorité de décharge des mesures prises pour renforcer le système de contrôle interne et améliorer la pratique des rapports d'activité.
- **Rapport de la Cour des comptes** : le Parlement revient ensuite sur les commentaires de la Cour des comptes portant sur l'exécution du budget du PE pour l'exercice 2008 et s'exprime comme suit :

§ indemnités d'assistance: le Parlement demande à son administration d'examiner dans quelle mesure de nouvelles technologies peuvent être utilisées pour la vidéoconférence afin de réaliser des économies sur les frais de déplacement des assistants ? et donc limiter le remboursement de certains frais. Il note également que le nouveau système, qui a débuté le 14 juillet 2009, devrait assurer le plein respect des règles et principes applicables et garantir au mieux la transparence, la légalité et la bonne gestion financière de l'indemnité d'assistance parlementaire ;

§ régime de pension complémentaire des membres : une fois de plus, le Parlement revient sur les critiques exprimées par la Cour sur le régime de pension des membres et appelle le Secrétaire général à présenter une proposition avant le 31 décembre 2010 afin de trouver une solution à ce problème tout en respectant la décision adoptée en plénière de ne pas faire appel aux contribuables pour couvrir le déficit. Pour rappel, au 31 décembre 2008, le Fonds accusait un déficit actuariel de 121.844.000 EUR.

- Rapports et audits : se félicitant de la mise en place du Service d'audit interne du Parlement (SAI), le Parlement note que ce dernier a donné la priorité à la surveillance et au conseil dans le respect du règlement financier. Le Parlement appelle toutefois certaines de ses Directions générales à finaliser leurs actions en matière de contrôle interne car un certain nombre d'entre elles auraient dû être mises en œuvre depuis longtemps. Globalement, le Parlement demande le réexamen du service d'audit interne du Parlement afin de renforcer et ainsi d'améliorer le contrôle financier. Il exige également de savoir d'ici au 30 septembre 2010 pourquoi le nouveau Centre des visiteurs n'est toujours pas ouvert.
- Le « prix du journalisme » en question : à la faveur d'un amendement adopté en Plénière, le Parlement indique qu'il est inopportun que le Parlement européen attribue un prix pour le journalisme, car ce dernier n'a pas à décerner des prix à des journalistes dont le travail consiste à examiner de façon critique les institutions de l'Union et leurs travaux ;
- Clôture de l'exercice sans débat ? : la question du contrôle des partis politiques européens : rappelant que les groupes politiques sont tenus, comme chaque service, de garantir une transparence maximale et un contrôle financier total des comptes, en raison du fait que les partis politiques européens bénéficient d'un financement par le budget général de l'Union européenne, le Parlement s'insurge contre certaines lacunes constatées dans la gestion interne de certaines Fondations qui gèrent les fonds des partis politiques européens. S'il soutient sans réserve la création de partis politiques européens et de fondations politiques européennes, ainsi que leurs activités, le Parlement considère que la transparence maximale de la gestion financière de ces partis et fondations s'impose, ainsi que la réalisation des résultats programmés. Or, les informations transmises à l'autorité de décharge ne prouvent pas de façon convaincante que les systèmes de gestion et de contrôle interne fonctionnent correctement. L'information reste insuffisante et ne répond pas dans une mesure suffisante aux attentes justifiées des citoyens et des contribuables.

Stratégie immobilière : le Parlement réitère sa demande de mise en place d'une stratégie immobilière à long terme, comme il l'a fait à plusieurs reprises et pour toutes les institutions de l'Union. Dans le cadre de cette stratégie immobilière, les frais d'entretien croissants en raison de l'achat de bâtiments, ainsi que le besoin de rénovation croissant à moyen terme devraient être pris en considération. Toute stratégie immobilière doit viser la durabilité du budget du Parlement et doit prendre en compte les exigences découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. En ce qui concerne les bureaux d'information, le Parlement et la Commission devraient conclure un accord relatif à une politique immobilière orientée sur le moyen et le long terme dotée d'une planification prospective, qui définisse clairement les modalités d'achat, le rôle de chaque institution et les délais de remboursement.

Système de management environnemental et d'audit (EMAS) : constatant que le Parlement a obtenu une certification ISO pour ses systèmes de management environnemental sur ses trois lieux de travail, le Parlement invite le Secrétaire général à prendre maintenant des mesures en vue de mieux sensibiliser - à tous les niveaux - à la nécessité d'éviter les déchets inutiles et éviter la diffusion d'un nombre excessif de documents papier. Il suggère que le Parlement fasse un meilleur usage des équipements numériques à sa disposition. Globalement, le Parlement appelle tous ses organes de décision à accorder la priorité aux considérations environnementales dans toute décision concernant les bâtiments (isolation, géothermie, biocombustibles, panneaux photovoltaïques), les transports et les fournitures de bureau. Il recommande également le remboursement des dépenses encourues par son personnel dans les transports en commun entre leur domicile et leur lieu de travail, contre l'acceptation de ne plus utiliser les garages du Parlement, afin de limiter les émissions de dioxyde de carbone. En ce qui concerne les transports, le Parlement constate que tous les véhicules achetés en 2009 produisaient des émissions de CO<sub>2</sub> excédant la moyenne de celles produites par les nouvelles voitures mises sur le marché cette année-là. Il demande dès lors aux autorités compétentes de renouveler, avant le 31 décembre 2010 tout le parc automobile du Parlement, par l'acquisition de véhicules dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont inférieures au taux actuels, en en réservant l'usage au Président, aux présidents de groupes politiques et aux visiteurs de haut rang. Il encourage en outre tous les députés à utiliser les transports en commun et le vélo.

Remboursement des frais liés aux visites de groupes parrainés : le Parlement demande enfin que l'on réalise une étude afin de déterminer si le système de forfaits en vue du remboursement des frais de déplacement des groupes de visiteurs officiels est approprié compte tenu des différences de points de départ et de destination des visites, ou si un système de remboursement des coûts réels (soumis à un plafond) serait plus approprié pour ces groupes.

## Décharge 2008: budget général UE, Parlement européen

---

OBJECTIF : octroi de la décharge au Parlement européen pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/492/UE, Euratom du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008 (Section I ? Parlement européen).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à son Président sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen du 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).